

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatif au premier trimestre 2025.

Désignation en milliers de dinars	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Mars-25	Mars-24 (3)	Décembre- 2024	Var 03/25-03/24
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	358 998	342 265	358 998	342 265	1 489 129	4,9%
INTERETS	252 018	253 422	252 018	253 422	1 080 707	-0,6%
COMMISSIONS EN PRODUITS	35 753	35 240	35 753	35 240	159 556	1,5%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	71 227	53 603	71 227	53 603	248 866	32,9%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	189 525	176 052	189 525	176 052	744 901	7,7%
INTERETS ENCOURUS	186 056	172 943	186 056	172 943	730 043	7,6%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 469	3 109	3 469	3 109	14 858	11,6%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	169 473	166 214	169 473	166 214	744 228	2,0%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 768	1 815	1 768	1 815	6 673	-2,6%
5- CHARGES OPERATOIRES	70 482	68 272	70 482	68 272	261 180	3,2%
FRAIS DE PERSONNEL	49 637	47 912	49 637	47 912	189 448	3,6%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20 845	20 360	20 845	20 360	71 732	2,4%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 455 116	2 564 968	3 228 792	34,7%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	104 977	267 690	107 669	-60,8%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 350 139	2 297 278	3 121 123	45,8%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 589 217	10 452 265	10 576 707	1,3%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 520 255	8 661 199	9 008 552	9,9%
DEPOTS A VUE	-	-	2 821 946	2 677 479	2 736 544	5,4%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 931 139	3 598 440	3 904 958	9,2%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 593 751	1 332 074	1 564 738	19,6%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281 797	1 193 404	1 281 681	7,4%

(1) L'encours des crédits fin Mars 2025 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de fin Mars 2024 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 31/03/2025

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2025.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2025.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du premier trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 589 MDT à fin Mars 2025, contre 10 452 MDT à fin Mars 2024, soit une augmentation de **1,3%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 520 MDT à fin Mars 2025, contre 8 661 MDT à fin Mars 2024, soit une augmentation de **9,9%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont évolué de **19,6%**, pour atteindre 1 594 MDT à fin Mars 2025 contre 1 332 MDT à fin Mars 2024.
- **Les produits d'exploitation bancaires** ont atteint 359 MDT à fin Mars 2025 contre 342 MDT à fin Mars 2024, soit une évolution de **4,9%**.
- **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint 190 MDT à fin Mars 2025 contre 176 MDT à fin Mars 2024 soit une hausse de **7,7%**.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **169,5** MDT à fin Mars 2025, contre **166,2** MDT à fin Mars 2024, soit une progression de **2,0%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **2,4%**, pour atteindre 20,8 MDT à fin Mars 2025 contre 20,4 MDT à fin Mars 2024.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **3,6%**, pour atteindre 49,6 MDT à fin Mars 2025 contre 47,9 MDT à fin Mars 2024.